RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 11479
Numéro SIREN : 879 271 948
Nom ou dénomination : DynamIT Telecom

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2024 sous le numéro de dépôt 6309

GLOBEKOSHER.COM
SASU Au Capital de 5.000 Euros
37 Bis rue Roger Jourdain
92500 Rueil Malmaison
RCS PARIS 879 271 948

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 9 FEVRIER 2023

Le neuf février de l'an deux mille vingt-trois à dix heures Mme Audrey Hayoun Actionnaire Unique de la société propriétaire des 5.000 actions composant le capital social a adopté les décisions suivantes suivant l'ordre du jour ainsi conçu :

Ordre du jour

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.22319 du Code de commerce,
- Poursuite de l'activité
- Approbation des conventions,
- Quitus à la Présidente

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire Unique, connaissance prise des comptes annuels de 2022, approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels faisant apparaître une perte de 10.817,33 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et s'élevant à 10.817,33 € par affectation au débit du compte « Report à Nouveau ».

A 14

TROISIEME RESOLUTION

Malgré la perte de la moitié du capital social, l'Associé Unique décide de poursuivre l'activité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique prend acte des opérations intervenues entre lui-même en qualité de Présidente et la société au cours de l'exercice écoulé telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique donne quitus à Mme Audrey Hayoun en qualité de Présidente de sa gestion au titre de l'exercice dont elle vient d'approuver les comptes.

SIXIEME RESOLUTION

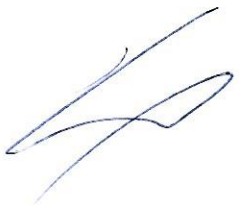
L'Actionnaire Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures dix.

De tout ce qui est dessus il a été dressé procès-verbal qui, après lecture a été signé par le gérant.

Fait à Paris le 9 Février 2023

La Présidente



AH